

**La Poste présente son dispositif exceptionnel pour l'été 2020 :
Plus de présence, plus de services et plus de 2 000 jobs d'été à pourvoir**

Pour accompagner ses clients pendant l'été 2020, La Poste maintiendra l'ouverture de ses 7 700 bureaux de poste en juillet et en août prochains, mettra en place 200 points de services saisonniers supplémentaires dans les zones touristiques et renforcera l'accès au cash sur les territoires. Cette organisation exceptionnelle s'accompagne d'un dispositif de recrutement de plus de 2 000 emplois saisonniers en complément de la mobilisation des postiers.

Tous les bureaux de poste ouverts cet été

Afin d'accompagner toutes les personnes qui passeront l'été en France, La Poste, en accord avec l'Association des Maires de France (AMF) a décidé de prendre des dispositions exceptionnelles en cette période de déconfinement.

Alors que le Contrat de Présence Postale Territoriale 2020-2022¹ qui lie La Poste, l'Etat et l'AMF permet de procéder à des fermetures estivales dans le réseau postal, La Poste a décidé de ne pas appliquer ces mesures et de maintenir l'ouverture de ses 7 700 bureaux de poste tout l'été sur l'ensemble du territoire. L'objectif de cette mesure spéciale établie pour l'été 2020 répond à un double objectif : participer à l'attractivité des zones touristiques et accompagner, aux côtés des professionnels, artisans, commerçants et professions libérales la reprise économique locale.

Comme c'est le cas depuis le début de la crise sanitaire, l'ouverture des bureaux de poste et des agences postales se fera dans un strict respect des mesures barrières. Les mesures de protection pour clients et les postiers sont assurées par la mise à disposition de gel, l'installation d'écrans de protection, la pose de stickers au sol pour délimiter le mètre de distance entre les clients dans les espaces.

L'accès au cash renforcé

L'accès aux espèces sera assuré tout au long de la période estivale sur l'ensemble du territoire. La quasi-totalité des distributeurs de billets sera opérationnelle tout au long de l'été, avec une attention particulière accordée aux territoires touristiques et aux 490 communes où seul un distributeur de La Banque Postale est présent.

Le retrait d'espèces dans les agences postales communales et intercommunales, sur un compte courant postal ou sur un compte épargne postal, est porté désormais à 500€ par période de 7 jours et par compte, contre 350€ auparavant.

¹ Contrat signé entre L'Etat, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et Le Groupe La Poste le 5 février 2020

Mise en place de près de 200 points de services saisonniers supplémentaires

En complément des bureaux de poste, des agences postales communales et des relais poste commerçants, La Poste va augmenter sa présence avec l'ouverture de 200 points de services saisonniers supplémentaires dans les territoires ruraux, en particulier dans les communes touristiques, rurales et de montagne

Ils assureront les services essentiels comme l'achat de timbres, l'affranchissement et l'expédition de courrier et colis.

Plus de 2 000 emplois saisonniers

Pour renforcer les équipes au sein des bureaux de poste qui assurent l'accueil et la prise en charge des clients, La Poste va lancer dans la deuxième quinzaine de juin une vaste campagne de recrutement sur l'ensemble du territoire. Plus de 2 000 emplois saisonniers sont à pourvoir, notamment pour les étudiants de niveau BAC+2 sur le site www.laposterecrute.fr.

Par ailleurs, 300 offres de stage d'été sont également proposées dans les bureaux de poste dans le domaine de la téléphonie mobile.

Contact presse

Victor Labrusse – victor.labrusse@laposte.fr – 06 42 27 09 77